



Plan PSP – 1 avril 2026

Membres Réguliers						
MEMBRES DES FAC ET LEURS FAMILLES; EX-MEMBRES DES FAC ET LEURS FAMILLES; MILITAIRES MEMBRES ÉTRANGERS AU SERVICE DES FAC ET LEURS FAMILLES. IL FAUT FAIRE UN EFFORT SPÉCIAL DE COMMUNICATION POUR INCLURE LES MEMBRES DES UNITÉS DE RÉSERVE DES FAC ET LEURS FAMILLES						
		Renouvellement automatique mensuel	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Membres réguliers	Personne seule	8,35 \$	10,43 \$	25,04 \$	50,09 \$	100,17 \$
	Famille	14,61 \$	18,26 \$	43,82 \$	87,65 \$	175,30 \$
Membres Ordinaires						
SE ET SÉCURITÉ ÉLARGIE AINSI QUE LEURS FAMILLES, PERSONNES RETRAITÉES (ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL DES FONDS NON PUBLICS, FORCES CANADIENNES TOUCHANT UNE PENSION, ANCIENS MEMBRES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA TOUCHANT UNE PENSION, FAMILLES DES ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL DES FONDS NON PUBLICS, FORCES CANADIENNES TOUCHANT UNE RENTE, FAMILLES DES ANCIENS MEMBRES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA TOUCHANT UNE RENTE);						
		Renouvellement automatique mensuel	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Membres ordinaires	Personne seule	17,53 \$	21,91 \$	52,59 \$	105,18 \$	210,36 \$
	Famille	21,47 \$	26,84 \$	64,42 \$	128,84 \$	257,69 \$
Membres associés						
TOUTES LES AUTRES PERSONNES QUI PAIENT DES DROITS D'ADHÉSION OU QUI SONT INVITÉES À DEVENIR MEMBRES						
		Renouvellement automatique mensuel	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Membres associés	Personne seule	38,40 \$	48,00 \$	115,20 \$	230,39 \$	460,78 \$
	Famille	64,51 \$	80,64 \$	193,53 \$	387,06 \$	774,11 \$

LA TVH N'EST PAS COMPRISE

La famille est définie comme il suit :

- le conjoint ou conjoint de fait d'un militaire, qui réside habituellement avec celui-ci dans son lieu d'affectation ou qui, pour des raisons liées au travail ou au service militaire, ne réside pas avec lui;
- un parent par le sang, par alliance, par union de fait ou par adoption légale ou de fait, qui demeure habituellement avec le militaire et pour qui celui-ci peut demander une exemption en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- un enfant qui demeure habituellement avec le militaire et à l'égard duquel ce dernier pourrait demander une exemption en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu si cet enfant est consanguin, parent par alliance, par union de fait ou adopté légalement ou de fait et pour qui le militaire a accepté l'entière responsabilité financière et aurait fait une demande d'adoption;
- un enfant ou un enfant en tutelle du conjoint ou conjoint de fait du militaire et le membre qui est célibataire et aux études à temps plein dans une école ou une université et âgé de moins de 26 ans;
- un membre de la famille qui demeure avec un militaire de façon permanente, mais qui ne peut être considéré comme personne à charge aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, parce que ce membre touche une rente.

Frais supplémentaires pour les membres qui ne sont pas abonnés à un Plan PSP

Le membres qui n'ont pas d'abonnement à un Plan PSP devront déboursier 30 \$ supplémentaires par programme.

Adhésion à un club

- L'adhésion à un club est offerte à tous les membres qui ne sont pas abonnés à un Plan PSP, mais qui souhaitent adhérer à un club de loisirs communautaires de Borden.
- L'adhésion à un club est valable pour un an à compter de la date d'achat. Si deux membres d'une même famille qui n'est pas abonnée à un Plan PSP sont membres de clubs différents, la famille devra acheter deux adhésions à un club.
- L'adhésion à un club coûte 35 \$ par an (par club).